

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2024 à 18h30

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

**Procurations :** M. Laurent FUSTER à M. René COUSIN, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Yann RAMIREZ, Mme Agnès TOMASO à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie CHOLLET.

**Absents excusés :** M. Thierry CELMA, M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS, Mme Solène PELLE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Jeanne MULLER.

**Début de séance :** 18h30

**Le quorum est atteint avec 15 présents + 4 procurations.**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 6 Mai 2024 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

3) Convention de mise en commun ponctuelle de la PM avec les communes de Colombiers, Montady et Nissan lez Ensérune.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 4 procurations.

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS DU MAIRE

**AD-2024-05-28-08 du 28 Mai 2024** renouvelant la ligne de trésorerie du BP 2024 pour une durée d'un an, pour permettre le règlement des travaux en cours dans l'attente du versement des subventions accordées, auprès du Crédit agricole, à taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 1.50 %.

### DELIBERATIONS

#### I – BP 2024 – DM n°1 : D-2024-06-05-01

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour permettre l'imputation comptable de certaines opérations, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

#### Dépenses de fonctionnement :

C/042-681	+	46.00 €
C/66111	-	46.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0.00 €</b>

#### Dépenses d'investissement :

C/041-2138	+	6 313.57 €
C/041-2151	+	786.94 €
C/041-2158	+	5 122.80 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 12 223.31 €</b>

#### Recettes d'investissement :

C/040-2804181	+	46.00 €
C/041-203	+	5 909.74 €
C/041-238	+	6 313.57 €
C/10-10226	-	46.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 12 223.31 €</b>

Ne modifiant pas la section de fonctionnement qui reste équilibrée en section de dépenses et de recettes à un montant de 4 215 090.66 € et portant la section d'investissement qui reste équilibrée en dépenses et en recettes à un montant de 3 875 364.66 €.

**Vote :** 19 Pour dont 4 procurations, 0 contre et 0 abstention.

## **II – Acquisition d’un tractopelle : D-2024-06-05-02 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté d’acquérir un tractopelle d’occasion et le montant de 50 000 € inscrit au BP 2024 pour permettre son financement.

Après recherches et visite, il présente un modèle de tractopelle d’occasion de marque JCB, Modèle 3CX ECO de 2013, 5 452.07 heures de fonctionnement équipé de divers godets, fourches et d’une attache morin pour un montant TTC de 44 000.00 €, qui correspondrait parfaitement aux besoins du service technique de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l’unanimité des présents + 4 procurations,

APPROUVE l’acquisition du tractopelle ci-dessus présenté ainsi que les termes de la convention annexée.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, technique ou financier pour mener à terme cette décision et organiser le transport de cet engin jusqu’à Lespignan.

## **III - Convention de mise en commun ponctuelle des agents de Police Municipale avec les communes de Colombiers, Montady et Nissan lez Ensérune :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les communes de Colombiers, Lespignan, Montady et Nissan lez Ensérune ont engagé en 2018 les démarches administratives nécessaires pour la mise en commun ponctuelle de leurs polices municipales et de leurs équipements, conformément à l’ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012. Il précise que le conseil municipal avait validé la mise en œuvre de cette coopération utile et nécessaire à la commune par une délibération en date du 11 Décembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle qu’un service de police municipale commun aux 4 communes a été instauré en août 2020, valable pendant 3 ans.

Les missions de cette police pluri-communale sont dans un premier temps limitées à des patrouilles en commun en journée, des contrôles routiers et de sécurité routière, ainsi que des aides pour des missions d’urgence et exceptionnelles.

Monsieur le Maire soumet à approbation du conseil municipal le renouvellement de cette convention et demande l’autorisation de la signer selon les conditions énoncées ci-dessus.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 4 procurations, approuve le projet de signature du renouvellement de la convention de mise en commun ponctuelle de la police municipale avec les communes de Colombiers, Montady et Nissan lez Ensérune, autorise Monsieur le Maire à la signer et le charge de faire les démarches nécessaires pour mener son projet à terme.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h. Le planning d’organisation du scrutin est distribué aux membres de l’assemblée.
- ❖ Présentation du projet des ombrières photovoltaïques au parking du stade Zizou Vidal.
- ❖ Fête de la Musique : le 21 juin 2024.  
Mme Géraldine Escande fait un tour de table pour recenser les personnes disponibles pour la préparation et l’organisation matérielle de l’évènement.
- ❖ Réception d’une délégation de Chastres dans le cadre du jumelage du 13 au 17 juillet 2024. Un programme d’animations et de visites a été élaboré par le Comité du Jumelage. La réception officielle aura lieu le 14 juillet 2024 à 19h00 en Mairie suivie d’un buffet.
- ❖ Vendredi 14 juin 2024 à 17h00 : Vernissage de l’exposition « Arché 3 D » jusqu’au 18 Mai 2025 au Musée d’Ensérune avec projection d’un film sur Vivios.

### ➤ **Monsieur Claude VIDAL :**

- ❖ Repas Elus/Personnels communaux le Vendredi 12 Juillet 2024 – Cour Ecole Maternelle.

### ➤ **Monsieur Yann RAMIREZ informe :**

- ❖ Passage du Tour de France 2024 sur la commune de Lespignan le 16 Juillet 2024 – Etape : Gruissan-Nîmes.  
Les routes de Fleury, Le Boulevard, l'avenue de Béziers et la route de Béziers seront fermés à la circulation de 10h00 à environ 15h  
Un effectif de 43 gendarmes seront présents pour assurer la sécurité des coureurs et des spectateurs. Des agents de la Garde Républicaine seront également déployés sur le circuit.
    - 10h40-11h30 : Passage des cadets-juniors
    - 11h40 : Passage de la Caravane
    - 13h40 : Passage des coureurs du Tour de France
    - Réouverture des voies : 1/2h après le passage de la voiture « balai ».
  - ❖ Le bulletin municipal est en cours de lecture des derniers articles. Il devrait nous être livré courant semaine 24, la distribution est prévue le week-end du 15-16 juin 2024.
- **Monsieur Didier MONTIER :**
- ❖ Demande s'il serait possible d'envisager une « opération blanche » de vente des terrains de tennis actuels à un promoteur pour financer de nouveaux terrains de tennis au stade. Monsieur le Maire répond qu'il serait effectivement possible d'étudier cette solution mais que sur avis de MM. Bernard GUERRERE et René COUSIN qui ont recensé les travaux nécessaires pour la remise en état des terrains actuels, les frais à engager ne seraient pas très élevés. Une étude de chaque solution va donc être lancée.
- **Monsieur Bernard GUERRERE :**
- ❖ Informe qu'après contrôle des lampadaires d'éclairage public, il y en aurait 21 qui nécessiteraient une intervention pour une remise aux normes.
- **Madame Françoise CRASSOUS :**
- ❖ Donne le compte rendu de la Journée des Arts du samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 qui a connu un flux régulier de visiteurs toute l'après-midi. Les exposants étaient satisfaits de la journée.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.***

La Secrétaire de séance,



**Marie-Jeanne MULLER**

Le Président de séance,



**Jean-François GUIBERT**